

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

6 MAI 2026

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 45

OBJET

**Avenant à la convention
de résidence avec la
compagnie Soleil Sous la
Pluie dans le cadre du
projet culture et petite
enfance**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.

Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 7 mai 2026
par voie d'affichages
notifié le
transmis en Préfecture
le 7 mai 2026
et qu'il est donc exécutoire.

Le 7 mai 2026

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUESSE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE NOUVELLE
DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE**

=====
L'an deux mille vingt six, le 6 mai à 20 heures, le Conseil
Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-
Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le
29 avril deux mille vingt six, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous
la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la
commune nouvelle.

Etaient présents :

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur
HAÏAT, Madame PEUGNET, Monsieur JOLY, Madame
MACE, Monsieur COLLOGNAT, Madame ALLIBERT-
FUMINIER, Monsieur MIRABELLI, Madame AGUINET,
Madame GUYARD, Monsieur LEJEUNE, Madame
PEYRESAUBES, Monsieur MILOUTINOVITCH, Monsieur
SALLE, Madame de JACQUELOT, Madame BOGE,
Madame de CIDRAC Monsieur CLERY, Madame
JAUFFRET, Madame LESUEUR, Madame ANDRE,
Madame BRELURUS-SOPPI, Monsieur CADOT, Monsieur
de MASIN, Madame PAUMIER, Monsieur
de BEAULAINCOURT Madame FERNANDES-BORGES,
Madame BUON, Madame SLEMPKES, Monsieur GREVET,
Madame GIVELET, Monsieur SAUDO, Monsieur PARINET
Monsieur EL BAHJAOUI-GIROT, Madame RHONE,
Monsieur LECONTE, Monsieur COSSON, Madame DIET,
Monsieur LE GARSMEUR, Monsieur ZAVADIL

Avait donné procuration :

Monsieur MIGEON à Madame HABERT-DUPUIS
Monsieur NDIAYE à Madame MACE
Madame BERANGER à Monsieur COSSON

Secrétaire de séance :

Monsieur SALLE

Accusé de réception en préfecture
078-200086924-20260506-26-C-11-DE
Date de télétransmission : 07/05/2026
Date de réception préfecture : 07/05/2026

N° DE DOSSIER : 26 C 11

OBJET : AVENANT À LA CONVENTION DE RÉSIDENCE AVEC LA COMPAGNIE SOLEIL SOUS LA PLUIE DANS LE CADRE DU PROJET CULTURE ET PETITE ENFANCE

RAPPORTEUR : Madame PEYRESAUBES

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Par délibération en date du 26 novembre 2025, le Conseil Municipal a adopté la convention de résidence entre la compagnie *Soleil sous la Pluie* et la Ville qui définit les modalités de mise en œuvre du projet de résidence Culture et Petite enfance.

Dans le cadre des ateliers menés à la crèche municipale Jardins de la Grille, du 30 mars au 3 avril 2026, et à l'école maternelle Passy, du 18 au 22 mai 2026, la compagnie a demandé de pouvoir prolonger son intervention artistique, par des temps de création sans la présence des enfants, en disposant d'une salle dans chacune des structures sur la période des ateliers. Afin de régulariser l'autorisation pour l'occupation des locaux, à titre gracieux, il convient de rédiger un avenant.

Dans cet avenant, seul l'article 2 de la convention de résidence est modifié.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention de résidence entre la Ville et la compagnie *Soleil Sous la Pluie* tel qu'annexé à la présente délibération ainsi que tous les documents s'y rapportant.

DELIBERATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention de résidence entre la Ville et la compagnie *Soleil Sous la Pluie* tel qu'annexé à la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PÉRICARD
Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Avenant n°1 : CONVENTION DE RÉSIDENCE
ENTRE LA VILLE ET LA COMPAGNIE SOLEIL SOUS PLUIE
POUR LE PROJET CULTURE ET PETITE ENFANCE**

Entre les soussignés

Ville de Saint-Germain-en-Laye

Hôtel de Ville, 16 rue de Pontoise - 78100 Saint-Germain-en-Laye

Téléphone : 01 30 87 20 90

Licence: 3-1124028

Représentée par : Monsieur Arnaud PERICARD, Maire agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 6 mai 2026

Ci-après dénommé « La Ville » d'une part,

Et

Nom - raison sociale : Compagnie Soleil sous la Pluie

Numéro de Siret : 793 052 564 00028

Code APE : 9001 Z

Adresse : 1 Pl. de l'Eglise, 77700 Chessy

Représentée par Monsieur Yves TARANTIEN en qualité de Président

Ci-après dénommé « La Compagnie » d'autre part,

PREAMBULE

Dans le cadre de sa politique culturelle autour de la structuration d'un programme d'éveil artistique et culturel, la Ville accueille la compagnie Soleil sous la Pluie afin de favoriser la création, la diffusion et l'éveil artistique dès le plus jeune.

Objectifs de la Ville :

- Impliquer les professionnels et les tout-petits dans les différentes étapes de la création artistique.
- Sensibiliser à l'accueil de compagnies en résidence et en tournée de spectacles au sein des structures de la petite enfance.

- Étendre le rayonnement de la compagnie et permettre aux publics d'accéder à une offre culturelle qualitative.
- Immerger des équipes artistiques au sein des lieux d'accueil de la petite enfance afin de se trouver au plus près de leurs pratiques et quotidien.
- Dynamiser et développer les pratiques des équipes de la toute petite enfance en leur proposant de nouvelles approches artistiques.
- Développer le lien aux parents en les invitant à participer aux différentes actions.
- Soutenir le réseau de coproduction Courte-Échelle dont la Ville est partenaire et dont les objectifs sont de favoriser l'émergence de nouveaux engagements artistiques dans le domaine de la petite enfance et de coproduire des créations. La compagnie Soleil sous la Pluie est lauréate de l'appel à projet 2025 avec son spectacle *Cerf-Volant*.

Cette résidence s'inscrit dans la déclinaison du spectacle très jeune public *Cerf-Volant* pour les crèches et lieux non équipés. Les objectifs des temps de résidence sont multiples :

- Créer une forme pour les lieux non-équipés du spectacle autour de la fabrication de papier et de la danse adaptée et en dialogue avec le public des 0-4 ans.
- Soutenir le développement sensori-moteur des enfants par la sensorialité et la créativité.
- Éveiller le plaisir du mouvement, la confiance et la curiosité

IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

ARTICLE 2. ENGAGEMENTS DE LA COMPAGNIE

La Compagnie s'engage à fournir un projet de résidence territoriale écrit et à préparer sa mise en place, coordination pédagogique et administrative avec ses interlocuteurs de la Ville.

Dans le cadre de la finalisation de la forme à destination des lieux non équipés et de la diffusion du spectacle *Cerf-Volant* sur le territoire, la Compagnie s'engage à mettre en œuvre le programme et le planning suivants :

#1 - Résidence à la crèche Jardins de la Grille, 3 rue des 3 Quignons, 78100 Saint-Germain-en-Laye - du 30 mars au 3 avril 2026 :

La compagnie proposera des interventions auprès des enfants et de leurs encadrants durant cinq demi-journées et disposera d'une salle, à titre gracieux, les après-midis pour prolonger travailler sur leur création de spectacle.

Il est important que les enfants soient libres de rentrer ou non dans la proposition et de trouver ainsi leur propre manière d'y répondre. Les artistes veilleront à prendre le temps d'observer et d'écouter les réactions. Les propositions peuvent être adaptées aux différentes sections (petits, moyens et

grands). Le projet sera construit en dialogue avec la crèche accueillante : selon le nombre d'enfants, chaque enfant peut bénéficier de deux ou trois interventions. Les parents seront également invités à prendre part à certaines séances.

Des temps d'échanges d'environ 30 minutes sont prévus sur le temps du midi après chaque atelier avec le personnel de la crèche afin que l'équipe puisse se saisir au mieux de ces propositions.

#2 - Résidence dans l'école maternelle Passy, 26 rue de Passy, 78100 Saint-Germain-en-Laye - du 18 au 22 mai 2026 :

La compagnie proposera des interventions auprès des enfants et de leurs encadrants durant quatre demi-journées et disposera d'une salle, à titre gracieux, les après-midis pour prolonger le travail sur leur création de spectacle.

Ces interventions sont pensées sur le même modèle que celles en crèche, et un temps d'échange afin d'accompagner au mieux les enfants dans le projet (les modalités précises seront à déterminer en concertation avec l'Inspection de l'Education Nationale avant le début de la résidence).

Une représentation sera proposée aux élèves de cette même école à la fin de la résidence.

#3 - Diffusion de Cerf-Volant en tournée dans l'ensemble des crèches de la Ville - date à confirmer ultérieurement.

La Ville s'engage au préalable de cette tournée à accompagner la Compagnie sur une journée afin de lui faire visiter les crèches pour qu'elle puisse anticiper les représentations à venir.

Sont prévues 10 représentations au sein des crèches de la Ville, entre avril et juin 2026.

Concernant la diffusion des spectacles, la compagnie s'engage à présenter des formes de son spectacle adaptées aux lieux non-équipés où celui-ci sera diffusé, à savoir les crèches ainsi que la Micro-Folie. La Ville prendra en charge les frais d'hébergement nécessaires.

Fait à Saint-Germain-en-Laye en deux exemplaires,
Le

Pour la Compagnie Soleil sous la pluie
Le Président

Pour la Ville de Saint-Germain-en-Laye
Le Maire

Monsieur Yves TARANTIK

Monsieur Arnaud PERICARD